Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

Pays Foyen
Communauté de Communes

2, Avenue Georges Clémenceau - BP 74 - 33220 PINEUILH
Tél : 05 57 46 20 58 E-mail : contact@paysfoyen.fr

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable

> Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales

Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau
ADVICE INGENIERIE

Pays Foyen
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

SOMMAIRE

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 4
1.1. Organisation administrative du service 4
1.2. Estimation de la population desservie 4
1.3. Conditions d'exploitation du service..... 5
1.4. Prestations assurées dans le cadre du service 5
1.5. Ressources en eau 6
1.5.1 Points de prélèvement 6
1.5.2 Volumes produits 7
1.6. Nombre d'abonnements 8
1.6.1 Abonnés..... 8
1.6.2 Répartition des abonnés par commune 8
1.7. Volumes mis en distribution et vendus..... 10
1.8. Détail des exportations d'eau 10
1.9. Longueur du réseau..... 11

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 11
2.1. Tarifs en vigueur 11
2.2. Frais d'accès au service..... 12
2.3. Prix du service de l'eau potable..... 12
2.4. Redevance de pollution domestique par commune 12
2.5. Tarif avec redevance de pollution domestique 13
2.5.1 Evolution du tarif de l'eau 13
2.5.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ 14
2.6. Recettes 16
2.6.1 Recettes de la collectivité* 16
2.6.2 Recettes de l'exploitant 16

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 17
3.1. Qualité de l'eau 17
3.2. Protection des ressources en eau..... 17
3.3. Sectorisation du réseau d'AEP 18
3.4. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau 19

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

3.5. Performance du réseau 21
3.5.1 Rendement du réseau de distribution 22
3.5.2 Indice linéaire de consommation 22
3.5.3 Indice des volumes non comptés 22
3.5.4 Indice linéaire de pertes en réseau 23
3.6. Renouvellement des réseaux 23

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 24
4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice 24
4.2. Branchements en plomb 25
4.3. Etat de la dette 25
4.4. Amortissements réalisés 26
4.5. Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 26

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE 27
5.1. Aides factures d'eau des personnes en situation de précarité 27
5.2. Opérations de coopération décentralisée 27

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

1.CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1.1. Organisation administrative du service

La Communauté de Communes du Pays Foyen a repris depuis le 1er Janvier 2014 la compétence AEP du S.I.C. de Pellegrue. La Communauté de Communes du Pays Foyen regroupe sur le périmètre de la compétence Eau Potable les communes de :

AURIOLLES	LISTRAC-DE-DUREZE	SAINT ANDRE ET APPELLES
CAPLONG	MARGUERON	SAINT AVIT DE SOULEGES
EYNESSE	MASSUGAS	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
LANDERROUAT	PELLEGRUE	SAINTE FOY LA GRANDE
LA ROQUILLE	PINEUILH	SAINT PHILIPPE DU SEIGNAL
LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	RIOCAUD	SAINT QUENTIN DE CAPLONG
LIGUEUX		

Le périmètre du présent rapport se rapporte à l'exploitation du service de l'eau potable sur les territoires dit de « PELLEGRUE » et « SAINTE FOY LA GRANDE », regroupés en un seul et même territoire depuis 2021, à savoir les communes suivantes :

- AURIOLLES,
- LANDERROUAT,
- LISTRAC-DE-DUREZE,
- MASSUGAS,
- PELLEGRUE,
- CAPLONG,
- EYNESSE,
- LA ROQUILLE,
- LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES,
- LIGUEUX,
- MARGUERON,
- PINEUILH,
- RIOCAUD,
- SAINT-ANDRE-ET-APPELLES,
- SAINT-AVIT-DE-SOULEGE,
- SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE,
- SAINTE-FOY-LA-GRANDE,
- SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL,
- SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG,

1.2. Estimation de la population desservie

La population desservie est de **16 623 habitants** sur la base du dernier recensement (INSEE 2020).

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **SOGEDO** en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2021. La durée du contrat est de 12 ans. La date d'échéance est le 31/12/2032.

A ce jour aucun avenant n'a été intégré au contrat.

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société SOGEDO sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des autres ouvrages métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des cuves métalliques, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de pompage et de traitement, des fermetures métalliques, des installations électriques et informatiques, des matériels électromécaniques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des purges, des surpresseurs, des télécommandes, télégestions, des toitures, couvertures et zingueries, des vannes et accessoires hydrauliques, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferrisation..., du matériel de traitement, de désinfection ...
Prestations particulières	Achat de compteur, actions de purge des réseaux, analyses, contrôles et tests des sécurités réglementaires, recherche et élimination de fuites

La collectivité prend en charge :

Mise en service	Des extensions et renforcements
Renouvellement	De la voirie, des canalisations > 6ml, des captages, des forages, des poteaux incendie, du génie civil
Prestations particulières	Contrôle caméra des ouvrages de captage, déplacement du réseau, dessablage de forage, extensions du réseau, mise à niveau du matériel de télégestion, mise en conformité avec la réglementation existante / future

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

1.5. Ressources en eau

1.5.1 Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
FORAGE LA GUERENNE SUD SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE Prélèvement en nappe souterraine	110	309 714	338 243	318 119	-5,95%
FORAGE PONT DE LA BEAUZE SAINT-ANDRE-ET-APPELLES Prélèvement en nappe souterraine	100	245 548	250 505	246 021	-1,79%
FORAGE LES BOUCHETS PINEUILH Prélèvement en nappe souterraine	120	401 960	442 383	430 233	-2,75%
FORAGE N°1 de PIVERT MASSUGAS Prélèvement en nappe souterraine	60	130 021	117 264	148 583	26,71%
FORAGE N°2 CHATELU PELLEGRUE Prélèvement en nappe souterraine	60	119 347	127 348	125 617	-1,36%
TOTAL DES PRELEVEMENTS [m³]		**1 206 590**	**1 275 743**	**1 268 573**	**-0,56%**

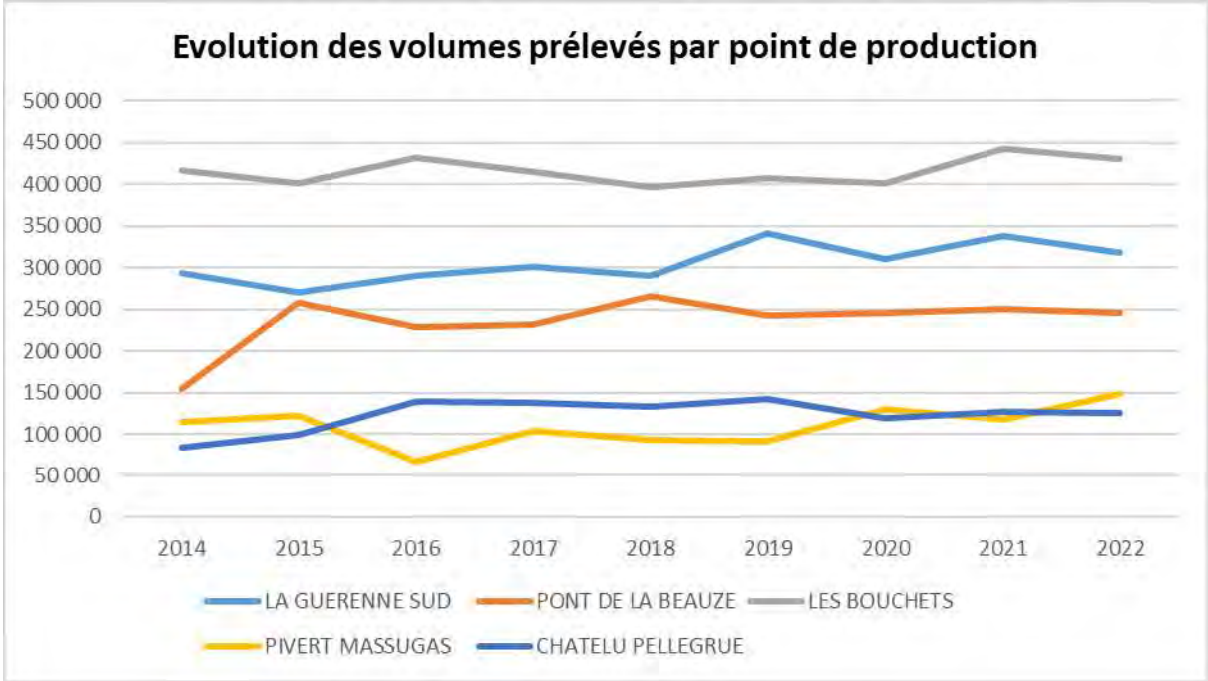

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

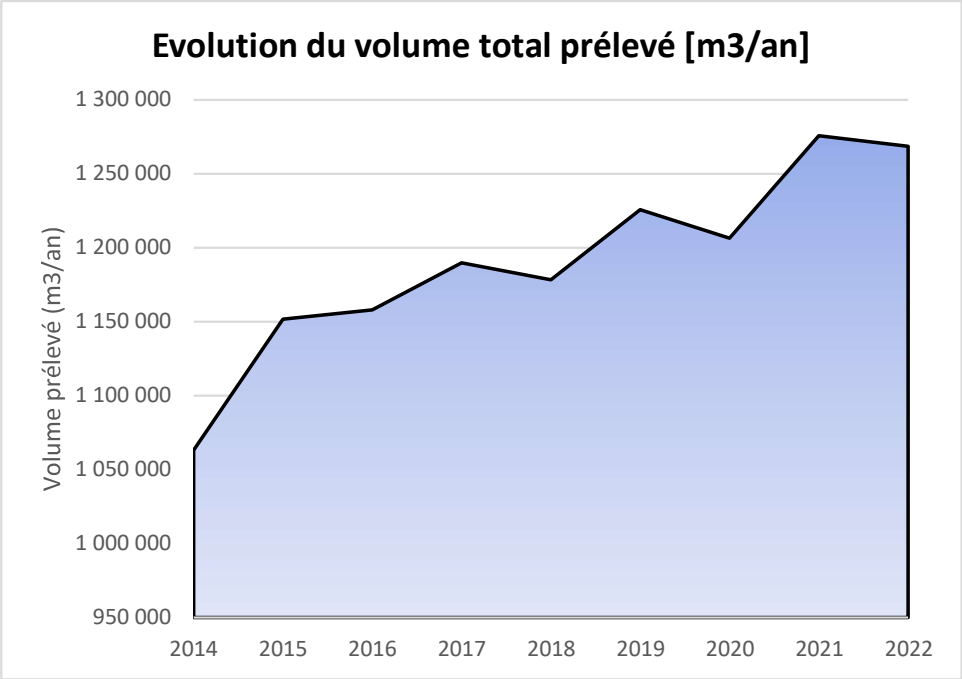

1.5.2 Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
LA GUERENNE SUD	3 000	305 525	333 588	313 804	-5,93%
PONT DE LA BEAUZE	1 500	244 638	248 074	245 329	-1,11%
LES BOUCHETS	2 400	401 960	449 124	430 233	-4,21%
MASSUGAS	2 880	249 368	243 732	272 242	11,70%
TOTAL PRODUIT [m³]		**1 201 491**	**1 274 518**	**1 261 608**	**-1,01 %**

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

1.6. Nombre d'abonnements

1.6.1 Abonnés

Abonnements	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Nombre d'abonnements domestiques	7 613	7 526	7 515	-0,15%
Nombre d'abonnements non domestiques*	58	31	31	0,00%
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS	**7 671**	**7 557**	**7 546**	**-0,15%**

*Les abonnés non domestiques pris en compte sont ceux consommant plus de 500 m^3.

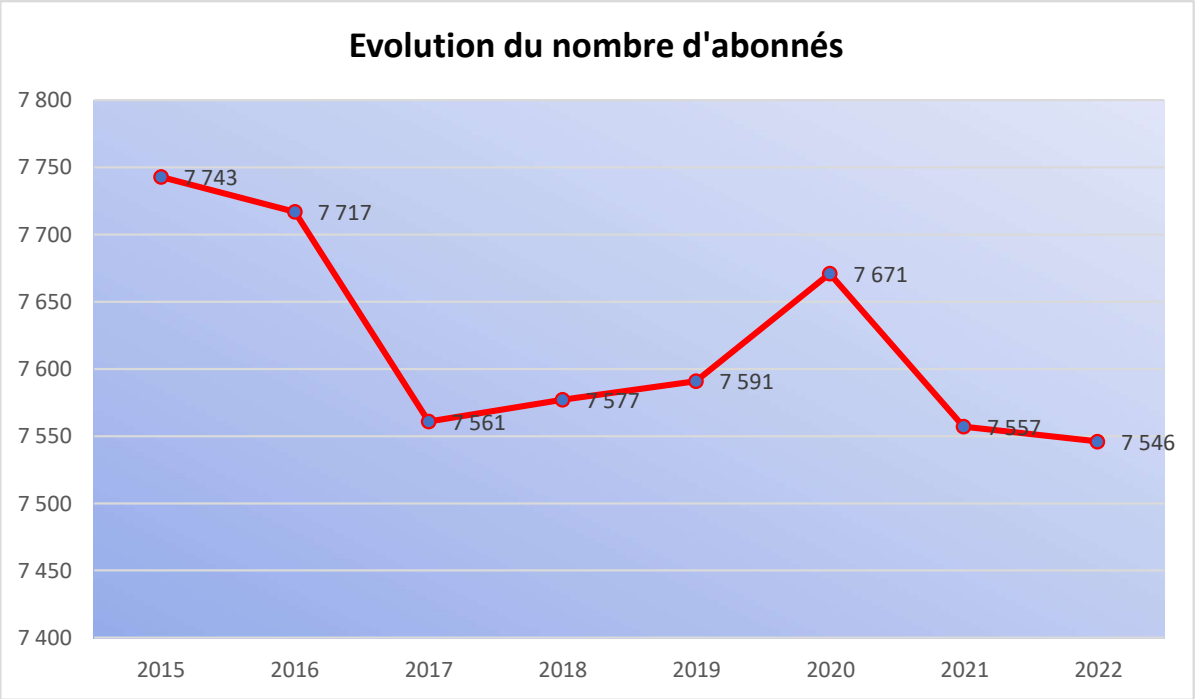

1.6.2 Répartition des abonnés par commune

Commune	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
CAPLONG	135	133	133	0,00%
EYNESSE	343	333	340	2,10%
LA ROQUILLE	170	171	167	-2,34%
LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	336	330	330	0,00%
LIGUEUX	83	82	82	0,00%

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

MARGUERON	226	226	223	-1,33%
PINEUILH	2285	2267	2 260	-0,31%
RIOCAUD	98	97	97	0,00%
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES	364	354	358	1,13%
SAINT-AVIT-DE-SOULEGE	44	46	47	2,17%
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	720	714	700	-1,96%
SAINTE-FOY-LA-GRANDE	1458	1403	1 395	-0,57%
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL	229	230	232	0,87%
SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG	176	176	170	-3,41%
AURIOLLES	76	78	78	0,00%
LANDERROUAT	117	116	115	-0,86%
LISTRAC-DE-DUREZE	70	70	71	1,43%
MASSUGAS	143	142	144	1,41%
PELLEGRUE	598	589	604	2,55%
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS	**7 671**	**7 557**	**7 546**	**-0,15%**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

1.7. Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m³]	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Volume produit	1 201 491	1 274 518	1 261 608	-1,01%
Volume importé	0	0	0	0,00%
Volume exporté	25 001	23 254	25 066	7,79%
Volume total mis en distribution	**1 176 490**	**1 251 264**	**1 236 542**	**-1,18%**
Consommations comptabilisées non facturées	**121 571**	**60 320**	**48 900**	**-18,93%**
Dont volumes autorisés	*8 470*	*2 950*	1 500	-49,15%
Dont volumes de service	*113 101*	*57 370*	49 070	-14,47%
Volume vendu aux abonnés domestiques	582 966	703 070	723 712	2,94%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	189 962	143 135	135 694	-5,20%
Volume total vendu aux abonnés	**772 928**	**846 205**	**859 406**	**1,56%**
Pertes	203 357	344 739	328 236	-4,79%

Les volumes vendus présentés dans le tableau correspondent aux volumes ramenés à l'année civile en considérant le rendement constant sur la période de consommation.

La consommation moyenne par abonné est de **114 m³ par an**. En isolant les gros consommateurs, la consommation unitaire par abonné est de **96,2 m³** en 2022.

1.8. Détail des exportations d'eau

Volumes exportés [m³]	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
SIE GENSAC-PESSAC	7 121	5 063	6 200	22,46%
SIE RAUZAN	17 880	18 191	18 866	3,71%
Volume total exporté	**25 001**	**23 254**	**25 066**	**7,79%**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

1.9. Longueur du réseau

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Linéaire du réseau hors branchements [km]	453,70	455,42	454,60	-0,18%

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet	
	Pellegrue	**Sainte Foy La Grande**
28/11/2019	Prime fixe 26,50€ Part variable N° 1 (0 à 72 m³) : 0,516 €/m³ Part variable N° 2 (au-delà de 72 m³) : 0,694 €/m³	Prime fixe 33,12 € Part variable 1,133 €/m³
03/12/2020	Prime fixe 53.00€ (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N° 1 (0 à 120 m³) : 1.3350 €/m³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m³) : 1.5150 €/m³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m³) : 1.5950 €/m³	Prime fixe 56.26€ (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N° 1 (0 à 120 m³) : 1.4216 €/m³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m³) : 1.6106 €/m³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m³) : 1.7006 €/m³
07/12/2021	Prime fixe 56,78 € (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N°1 (0 à 120 m³) : 1.4297 €/m³ Part variable N°2 (121 à 3000 m³) : 1.6231 €/m³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m³) : 1.7152 €/m³	
06/12/2022	Prime fixe 59,22 € (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N°1 (0 à 120 m³) : 1.4950 €/m³ Part variable N°2 (121 à 3000 m³) : 1.6947 €/m³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m³) : 1.7898 €/m³	

À partir de l'année 2020, les tarifs comprennent l'exploitation du service.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

2.2. Frais d'accès au service

Au 1er janvier 2023 : les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 32,30 € TTC (sans déplacement d'un technicien).

2.3. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.4. Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

TERRITOIRE	1er janv 2022	1er janv 2023
TERRITOIRE DE PELLEGRUE	0,33	0,33
TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE	0,0893	0,33

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

2.5. Tarif avec redevance de pollution domestique

2.5.1 Evolution du tarif de l'eau

TERRITOIRE DE PELLEGRUE			
Désignation		**1er janv 2022**	**1er janv 2023**
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25.52	26.40
Part proportionnelle [€ HT/m³]	(0 à 120 m³)	0.3981	0.4118
	(120 à 3000 m³)	0.6125	0.6336
	+3001 m3	0.7146	0.7392
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31.26	32.82
Part proportionnelle [€ HT/m³]	(0 à 120 m³)	1.0316	1.0832
	(120 à 3000 m³)	1.0106	1.0611
	+3001 m3	1.0006	1.0506
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0893	0,214
	Redevance de pollution domestique	0,33	0,33
	TVA	5,5 %	5,5 %

* Abonnement diamètre compteur 15 mm

TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE			
Désignation		**1er janv 2021**	**1er janv 2023**
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25.52	26.40
Part proportionnelle [€ HT/m³]	(0 à 120 m³)	0.3981	0.4118
	(120 à 3000 m³)	0.6125	0.6336
	+3001 m3	0.7146	0.7392
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31.26	32.82
Part proportionnelle [€ HT/m³]	(0 à 120 m³)	1.0316	1.0832
	(120 à 3000 m³)	1.0106	1.0611
	+3001 m3	1.0006	1.0506
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0893	0,214
	Redevance de pollution domestique	0,33	0,33
	TVA	5,5 %	5,5 %

* Abonnement diamètre compteur 15 mm

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

2.5.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

TERRITOIRE DE PELLEGRUE			
Désignation	**1er janv 2022**	**1er janv 2023**	**Variation**
Exploitant	73.29	75.81	3.44%
Collectivité	155.05	162.81	5.00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10.72	25.68	139.64%
Redevance de pollution domestique	39.60	39.60	0.00%
TVA	15.33	16.71	9.06%
Total [€ TTC]	**293.99**	**320.61**	**9.06%**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
4,50 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,67 €/m³

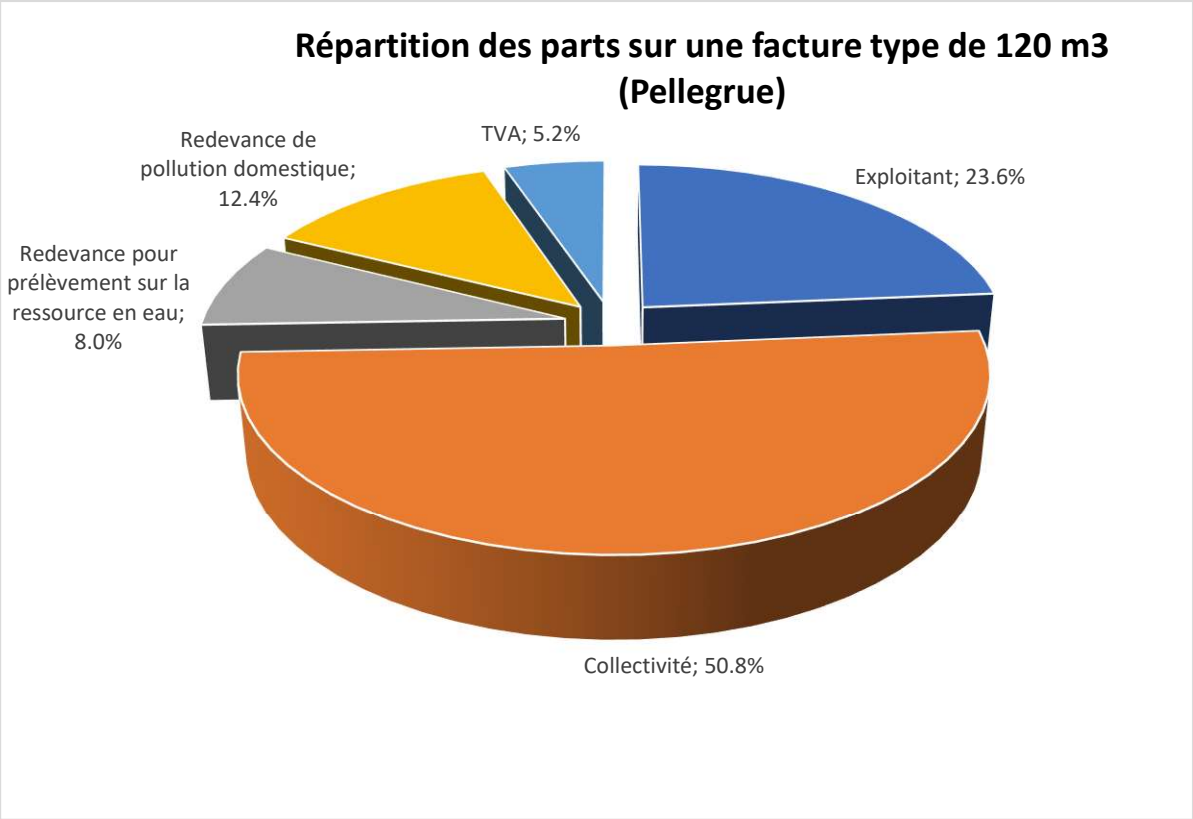

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE			
Désignation	**1er janv 2022**	**1er janv 2023**	**Variation**
Exploitant	73.29	75.81	3.44%
Collectivité	155.05	162.81	5.00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10.72	25.68	139.64%
Redevance de pollution domestique	39.60	39.60	0.00%
TVA	15.33	16.71	9.06%
Total [€ TTC]	**293.99**	**320.61**	**9.06%**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
4,50 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,67 €/m³

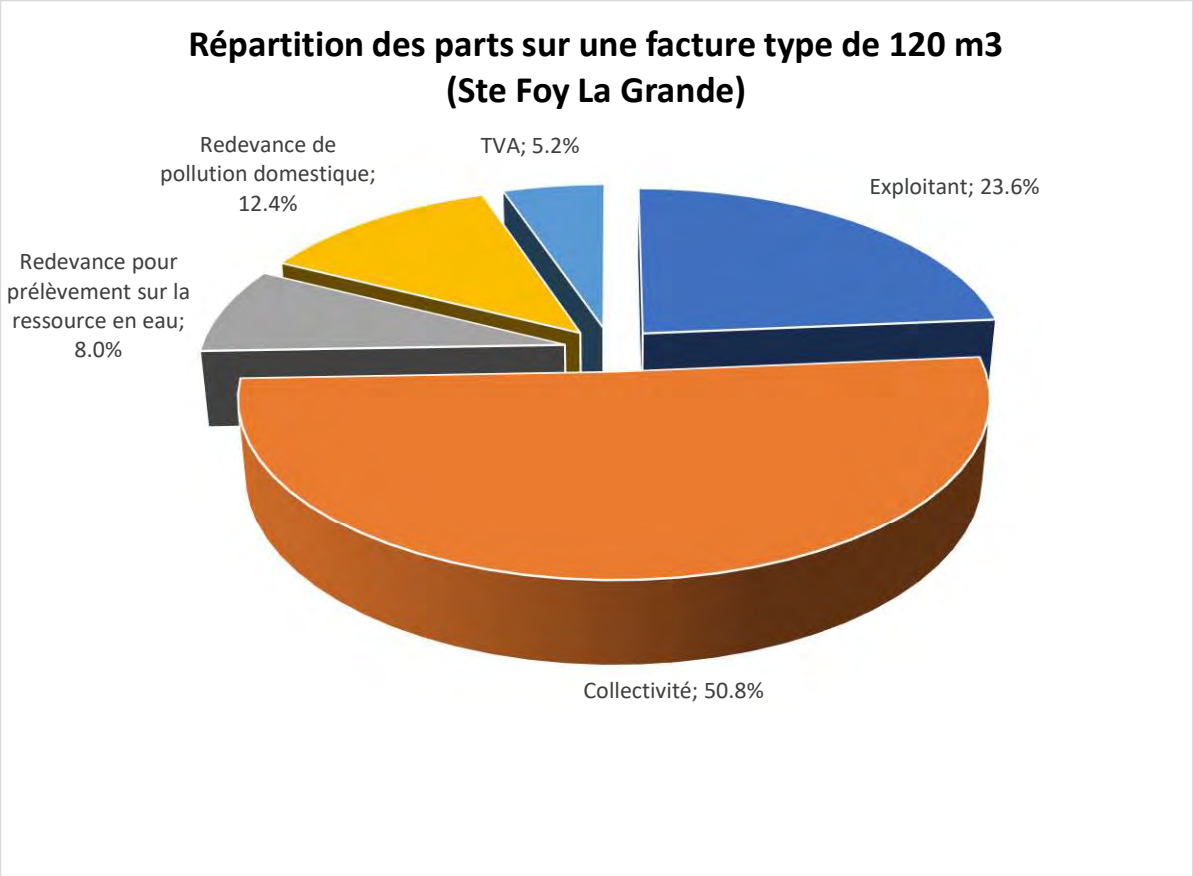

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

2.6. Recettes

2.6.1 Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation 2021/2022
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 002 527 €	1 076 825 €	7.41%
Total recettes de vente d'eau	**1 002 527 €**	**1 076 825**	**7.41%**
Autres recettes			
Produits exceptionnels	16 135.52 €	304.10 €	-98.12%
Produits financiers	4 282.00 €	3 920.00 €	-8.45%
Total des recettes	**1 022 944 €**	**1 081 049 €**	**5.68%**

**Sur la base de l'analyse du compte administratif 2022*

2.6.2 Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation 2021/2022
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	633 054.00 €	553 020.00 €	-12,64%
Dont abonnements	207 554.00 €	216 516.00€	4,32%
Total recettes de vente d'eau	**633 054.00 €**	**553 020.00€**	**-12,64%**
Autres recettes			
Produits exceptionnels	78 155.00 €	84 920.00€	8,66%
Produits financiers	34 684.00 €	41 999.00€	21,09%
Total des recettes	**745 893.00 €**	**679 939.00€**	**-8,84%**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

3.INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

3.1. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

> **Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	51	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	82	0	100 %	-

3.2. Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

> **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :**

CHATELU	PIVERT	PONT DE LA BEAUZE	LA GUERRENNE	LES BOUCHETS	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
					0%	Aucune action
					20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
					40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
					50%	Dossier déposé en préfecture
					60%	Arrêté préfectoral
X	X	X	X	X	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
					100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

3.3. Sectorisation du réseau d'AEP

Indice d'avancement de la sectorisation :

Critères		
	0%	Pas de sectorisation
	10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
	30%	Sectorisation en cours
	40%	Sectorisation existante
X	60%	Sectorisation existante fonctionnelle
	100%	Suivi annuel des données

Valeur globale de l'indice d'avancement de la sectorisation
60 %

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

3.4. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celle des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Barème	Critères	Info. Disponibles	Points attribués
PARTIE A – Plans des réseaux (15 points)			
+ 10 points	Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années de pose des tronçons sont renseignées.	99.0%	5

A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	oui	5
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	oui	5
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	non	0
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	oui	10

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	oui	5
Nombre total de points obtenus			**100**

3.5. Performance du réseau

Le volume de production indiqué ci-dessous correspond à la production sur l'année civile 2022.

Le volume consommé autorisé et le volume des pertes sont recalculés sur l'année civile par application du rendement calculé sur le période de relève.

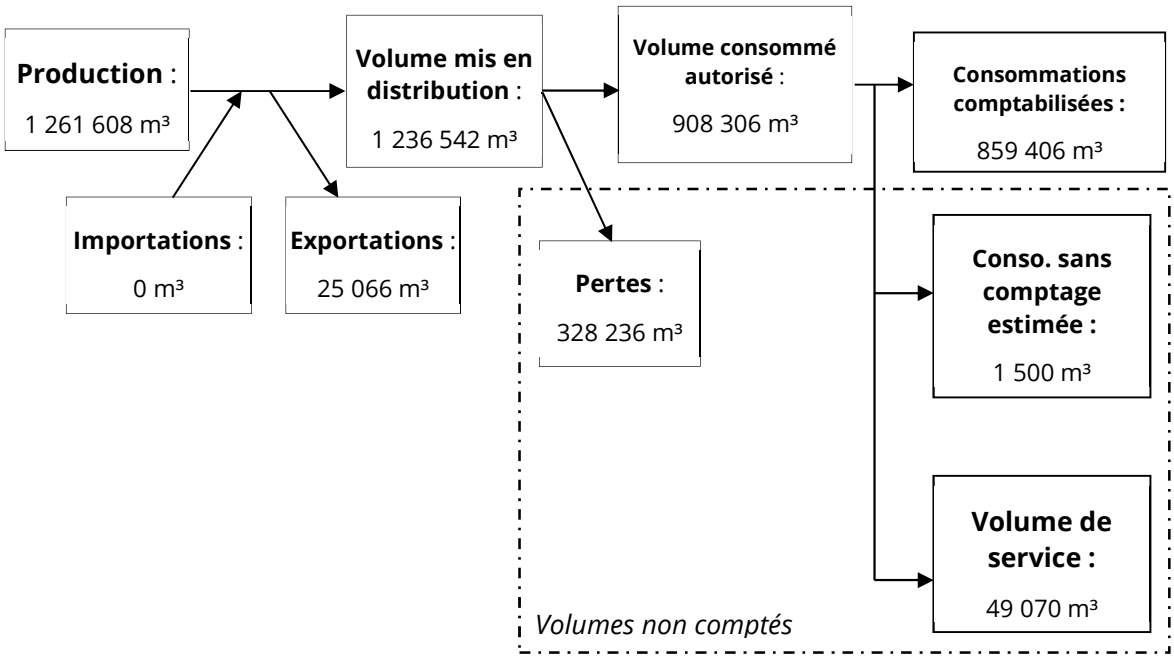

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 500 m³ par l'exploitant.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 49 070 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

3.5.1 Rendement du réseau de distribution

= (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	**2022**
Rendement du réseau de distribution [%]	70.38%	71.44%	70.12%	75.80%	76.28%	76.53%	72.95%	**74.00%**
Seuil de rendement [%]	65.98%	66.01%	66.00%	66.08%	66.13%	66.11%	66.12%	**66.12%**

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement. Ces dispositions seront applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur l'exercice 2022.

3.5.2 Indice linéaire de consommation

*= (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	**2022**
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4.92	5.05	5.01	5.40	5.63	5.55	5.59	**5.63**

3.5.3 Indice des volumes non comptés

*= (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	**2022**
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2.23	2.18	2.32	2.37	2.46	2.44	2.44	**2.27**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

3.5.4 Indice linéaire de pertes en réseau

*= pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	**2022**
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1.73	1.71	1.76	1.35	1.73	1.23	2.07	**1.98**

3.6. Renouvellement des réseaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	**2022**
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0.49	1.9	2.54	3.701	13.475	19.187	2.409	**4.568**
Taux de renouvellement [%]	0.11%	0.42%	0.56%	0.82%	2.97%	4.23%	0.53%	**1,00%**

Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2022 : 1,00 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau (travaux réceptionnés à l'année N, comprenant les deux territoires).
Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

4.FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

*Bons de commande réalisés / en cours de réalisation au cours de l'exercice 2022 :

Désignation			Date réception	Montant TRAVAUX engagé HT	Montant TRAVAUX réalisé HT
MAC 2018-2021 - LOT 1					
BDC 11	COMMUNE DE SAINT-ANDRE-Et-APPELLES - Renouvellement de réseaux d'AEP aux Petit et Grand Montet	01/07/2021	24/03/2022	192 564.55 €	184 368,73 €
BDC 12	COMMUNE DE PELLEGRUE - Renouvellement de réseaux AEP aux lieux-dits "La Lande" et "Huneau"	04/11/2021	13/09/2022	30 641.21 €	30 456,51 €
MAC 2022-2024 - LOT 1					
BDC 2	COMMUNE DE CAPLONG - Renouvellement du réseau d'AEP au Bourg et aux lieux-dits « Aux Eymeries » et « Les Châtaigniers » - RD 128E9	17/02/2022	28/08/2022	257 479,44 €	247 692,90 €
BDC 3	COMMUNE DE SAINT QUENTIN DE CAPLONG - Renouvellement et déplacement du réseau d'AEP aux lieux-dits « Les Saurins » et « Vergnet »	17/02/2022	13/09/2022	258 129,63 €	242 375,12 €
MAC 2018-2021 - LOT 2					
BDC 10	COMMUNES DE STE FOY LA GRANDE ET PINEUILH - Renouvellement de réseaux d'AEP Avenues de la Résistance et Georges Clémenceau	03/06/2021	12/07/2022	353 758.37 €	377 955,29 €
BDC 11	COMMUNE DE STE FOY LA GRANDE - Renouvellement de réseaux d'AEP rue JJ Rousseau	01/10/2021	-	224 442.97 €	-

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

MAC 2022-2024 – LOT 2					
BDC 1	PINEUILH - Extension du réseau AEP allée du Véneyrol	28/04/2022	07/06/2022	24 407.19 €	24 407,17 €
BDC 2	COMMUNES DE STE FOY LA GRANDE ET PINEUILH - Renouvellement de réseaux d'AEP Avenue Ithier Gorin – Pont de la Victoire	21/07/2022	18/10/2022	23 152.66 €	23 151,18 €
BDC 5	COMMUNE DE PINEUILH - Renouvellement du réseau d'AEP rue de l'Église RD n°235 et au lieu-dit « Grand Fonsalade »	08/12/2022	-	368 624,69 €	-
BDC 6	COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE - Dévoiement du réseau AEP rue Salvador Allende	08/12/2022	-	33 778,09 €	-
TOTAL				**1 766 978,80 €**	**1 130 406,61 €**

*en bleu, travaux engagés/en cours en 2022

*en rouge, travaux réceptionnés en 2022

4.2. Branchements en plomb

Depuis l'exercice 2013, il n'y a plus de branchement en plomb recensé sur les territoires de PELLEGRUE et SAINTE FOY LA GRANDE (tronçon avant compteur).

4.3. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022	Variation
En cours de la dette au 31 décembre	**4 614 733.36 €**	**4 344 187,78 €**	**-5,84%**
Remboursements au cours de l'exercice	**381 745.77 €**	**357 332,07 €**	**-1,54%**
Dont en intérêts	*95 417.25 €*	*86 786,49 €*	*-12,47%*
Dont en capital	*286 328.52 €*	*270 545,58 €*	*-2,73%*

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

4.4. Amortissements réalisés

	2021	2022	Variation
Montant de la dotation aux amortissements	243 860.42 €	283 241.18 €	16.15%

4.5. Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

La collectivité s'est engagée dans un programme pluri annuel de renouvellement de ses réseaux d'AEP afin de réduire les pertes en eau, améliorer la qualité en eau (problématique CVM) et préserver le développement urbain.

Ainsi, les travaux suivants seront réalisés sur l'exercice 2023 :

Etudes en cours sur l'année 2023	
Objet des travaux	**Montant des travaux € HT**
Accord Cadre*	
COMMUNE D'EYNESSE - Création du réseau d'assainissement collectif aux lieux-dits « Grands et Petits Régniers » en tranchée commune avec le renouvellement du réseau AEP	Part AEP : 328 938,27 €
COMMUNE DE SAINT ANDRE ET APPELLES - Renouvellement AEP secteur Plantes de Vidal - RD708	274 573.92 €
COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE - Réhabilitation EU et AEP rue Alsace Lorraine	Part AEP : 369 331,89 €
Travaux hors Accord cadre	
COMMUNE DE SAINT AVIT SAINT NAZAIRE – Réhabilitation de la station AEP La Guerenne	347 000,00 €
Total	**1 319 844.08 €**

* ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE MONO ATTRIBUTAIRE 2022-2024 / TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT, RÉHABILITATION ET EXTENSION DE RÉSEAUX D'AEP ET DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Lot 1 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Auriolles, Caplong, Eynesse, Landerrouat, Listrac de Durèze, La Roquille, Les Lèves et Thoumeyragues, Ligueux, Margueron, Massugas, Pellegrue, Port Ste Foy et Ponchapt, Riocaud, St André et Appelles, St Avit de Soulège, St Quentin de Caplong

Lot 2 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Pineuilh, St Avit St Nazaire, Ste Foy la Grande, St Philippe du Seignal

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 033-243301371-20230928-D_2023_0137-DE

5.ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE

5.1. Aides factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2020	2021	2022
Montants des abandons de créance	**18 451.11 €**	**0.00 €**	**17 277,00 €**
Dont part délégataire	*18 451.11 €*	*0.00 €*	*17 277,00 €*
Dont part collectivité	*0.00 €*	*0.00 €*	*0,00 €*
Montants des écrêtements	**0.00 €**	**0.00 €**	**0,00 €**
Dont part délégataire	*0.00 €*	*0.00 €*	*0,00 €*
Dont part collectivité	*0.00 €*	*0.00 €*	*0,00 €*
Nombre de demandes traitées	0	0	0
Montants des dégrèvements	**4 970.27 €***	**54.47 €**	**0,00 €**
Dont part délégataire	*4 970.27 €**	*54.47 €*	*0,00 €*
Dont part collectivité	*0.00 €*	*0.00 €*	*0,00 €*
Nombre de demandes reçues	9	-	11
Nombre d'aides accordées	57	1	1
Montants des versements à un fonds de solidarité	**2 006.21 €**	**0.00 €**	**19 484,00 €**
Dont part délégataire	*2 006.21 €*	*0.00 €*	*19 484,00 €*
Dont part collectivité	*0.00 €*	*0.00 €*	*0,00 €*
Nombre de demandes acceptées	31	0	50

* Territoire de Pellegrue uniquement

5.2. Opérations de coopération décentralisée

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée.